

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2017-04-03

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 3 avril 2017 à la salle du conseil au 3115, chemin de Capelton, North Hatley.

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Guy Larkin, Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Jacques Bogenez et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017
4. Suites du procès-verbal du 6 mars 2017
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2017-04
7. Mois d'avril, mois de la jonquille
8. Nomination de Madame Émilie Béland Deland
9. Demande de subvention programme Volet Fonds des petites collectivités (FPC)
10. Acquisition terrain chemin Dunant
11. Nomination des patrouilleurs nautiques été 2017
12. Dossier Monsieur Marc Latulippe
13. Signalisation chemin Fuller
14. Demande de subvention Chorale du Canton
15. Collecte des gros rebuts – Ressourcerie
16. Appui à Cogeco pour le programme Brancher et Innover
17. PIIA, 186, rue des Méandres
18. PIIA, 34-36, rue des Méandres
19. PIIA, 194, rue des Méandres
20. Adoption des comptes à payer
21. Correspondance
22. Divers
23. Clôture de la séance

17-04-03.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

17-04-03.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 6 mars 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-04-03.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Kirby demande si le conseil a statué pour les numéros civiques standardisés ? La réponse est non. Il demande combien d'heures de déneigement la municipalité a faites. La réponse sera donnée lors de la fin de l'hiver.

Monsieur Blanchet du chemin Fuller demande pourquoi un pont de 32 000 lbs de poids devient à 16 000 lbs de poids accepté ? Il demande aussi quand le pont sera-t-il réparé ? Il demande à ce que la municipalité fasse la demande conjointement avec Waterville pour les panneaux de signalisation. Pour les gros rebuts, est-ce que le camion de Sani Estrie pourra venir chercher les gros rebuts chez lui? Quel est le poids du camion de Sani Estrie ?

17-04-03.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-04

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2017-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.07

MOIS D'AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QU'en 2017 plus de CINQUANTE MILLE (50 000) Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU QUE le cancer, c'est DEUX CENT (200) maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de VINGT-CINQ POUR CENT (25 %) en 1940 à plus de VINGT-CINQ POUR CENT (60 %) aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-04-03.08

NOMINATION D'ÉMILIE BÉLAND DELAND

ATTENDU QU'il y a une subvention avec Emploi Canada et qu'une personne est requise en période estivale pour les permis de construction et inspection sous la supervision de l'inspecteur en bâtiment environnement;

ATTENDU QUE Madame Émilie Béland Deland a été l'étudiante engagée l'année dernière et que celle-ci connaît très bien le territoire;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme à titre d'adjointe à l'inspecteur en bâtiment et environnement madame Émilie Béland Deland pour une période débutant le 24 mai 2017 jusqu'au 12 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.09

DEMANDE DE SUBVENTION VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC)

ATTENDU Qu'à la suite d'une demande de subvention au Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet Fonds des petites collectivités pour la rénovation de la partie communautaire du bâtiment multifonctionnel;

ATTENDU QUE la municipalité doit mandater les signataires pour cette demande de subvention ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.10

ACQUISITION DE TERRAIN CHEMIN DUNANT

ATTENDU QUE la municipalité a uniformisé l'emprise du chemin Dunant au cours des dernières années;

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre l'uniformisation de l'emprise du chemin Dunant par l'acquisition du lot n° 3 746 456;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate la directrice générale Madame Liane Breton à négocier pour et au nom de la municipalité, l'acquisition du lot n° 3 746 456;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire, Monsieur Martin Primeau et la directrice générale Madame Liane Breton à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents d'acquisition du lot n° 3 746 456.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.11

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES ÉTÉ 2017

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité du Canton de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé sont embauchés, pour la saison 2017, pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur les bouées privées*
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE les patrouilleurs nautiques, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.12

DOSSIER MONSIEUR MARC LATULIPPE

ATTENDU la demande de Monsieur Latulippe relative au bouton en arrière de sa propriété créée à la suite des recouvrements des sites miniers en 2009 par le MERN ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité communiquera avec le MERN (Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles) afin d'avoir plus de précisions quant à ce bouton dont Monsieur Latulippe demande à ce qu'il soit enlevé à l'arrière de sa propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.13

SIGNALISATION CHEMIN FULLER

ATTENDU la demande de Monsieur Blanchet d'installer des pancartes « *Interdit de stationnement* » sur le chemin Fuller près du pont afin de garder la rue sécuritaire en cas de sinistre;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la municipalité demandera au directeur des travaux publics de vérifier la réglementation quant à cette demande de pose de pancartes et en installer selon les normes existantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-04-03.14

DEMANDE DE SUBVENTION CHORALE DU CANTON

ATTENDU la demande de subvention de Madame Lise Gardner responsable de la chorale *Le Chœur du Canton de Hatley* pour l'activité prévue en 2017;

ATTENDU QUE la demande de cette subvention s'avère indispensable pour la Chorale vu le nombre accru de répétitions et de préparation ainsi que le travail de secrétariat requis pour les inscriptions;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley accepte de donner la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (1 250 \$) pour les deux concerts de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.15

COLLECTE DES GROS REBUTS – LA RESSOURCERIE

ATTENDU QU'une collecte des gros rebuts est prévue le 25 mai prochain;

ATTENDU QUE la firme Sani Estrie, dans leur contrat, cette dépense n'était pas prévue;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal du Canton de Hatley accepte que la firme Sani Estrie fasse une seule collecte de gros rebuts pour la somme DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS (2 256 \$) le 25 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.16

APPUI À COGECO POUR LE PROGRAMME BRANCHER POUR INNOVER

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley désire offrir à ses citoyens un service d'accès à Internet le plus performant possible ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Brancher pour innover offre la possibilité de recevoir une aide financière ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Québec Brancher pour Innover offre la possibilité de recevoir une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé auprès de plusieurs citoyens à une analyse démontrant la lenteur du service actuellement disponible dans plusieurs secteurs de la municipalité ;

ATTENDU QUE ceux qui y ont accès n'ont pas d'autres choix que de payer un tarif élevé pour un service variable;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens n'atteignent pas le seuil minimal de 5Mbps visé par les programmes gouvernementaux ;

ATTENDU QU'avec la fibre optique les citoyens auraient accès au service de télévision, d'Internet et de téléphonie de meilleure qualité et à un coût compétitif ;

ATTENDU QUE plusieurs de nos citoyens utilisent le service Internet comme outil pour effectuer du télétravail ;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le déploiement du service Internet sur notre territoire doit être considéré comme un outil de maintien et de développement de notre communauté ;

ATTENDU QUE la compagnie Cogeco a démontré de l'intérêt afin de devenir un partenaire de la municipalité pour le déploiement de l'Internet ;

ATTENDU QUE la compagnie Cogeco répond aux critères d'excellence et de fiabilité recherchée par la municipalité et les gouvernements ;

ATTENDU QU'une fois ce réseau primaire de base installé, tous les efforts possibles seront déployés afin de couvrir le plus de résidence possible.

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU D'appuyer la compagnie Cogeco dans sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme Brancher pour Innover et du Programme Québec branché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.17

PIIA, 186, RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QUE la demande de construction déposée pour la propriété située au 186, rue des Méandres;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction de la propriété du 186, rue des Méandres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.18

PIIA, 34-36 RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QUE la demande de construction déposée pour la propriété située au 34-36, rue des Méandres;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction de la propriété du 34-36, rue des Méandres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

17-04-03.19

PIIA, 194, RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QUE la demande de construction déposée pour la propriété située au 194, rue des Méandres;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13 et recommande un habillage de la cheminée;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction de la propriété du 194, rue des Méandres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.20

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201700184 à 201700275	468 989,28 \$
Salaires mars 2017	36 577,64 \$

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 4 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-03.21

CORRESPONDANCE

MAMOT - dépôt de la TECQ

17-04-03.22

DIVERS - ADHÉSION COGESAF

ATTENDU la demande de l'organisme Cogesaf afin de renouveler notre adhésion pour 2017;

ATTENDU QUE l'importance de cet organisme pour le Canton de Hatley;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte de renouveler son adhésion au coût de SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (75\$) pour l'année 2017.

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

17-04-03.23

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale